

### ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (216 M\$ sur 20 ans pour la protection du lac Saint-Charles)



La prise d'eau de la rivière Saint-Charles fournit à elle seule de l'eau potable à plus de 300 000 des foyers de l'Agglomération de Québec (51% de la production totale). Il s'agit de la principale source d'alimentation en eau potable du territoire.

L'intensification de l'urbanisation dans le bassin versant de cette prise d'eau a entraîné une dégradation générale de la qualité de l'eau de son principal réservoir, le lac Saint-Charles. Depuis 2006, des études de suivi de la qualité de l'eau démontrent et soulèvent des enjeux tant sur la dégradation des milieux naturels, l'érosion des berges, l'apport en sédiment et en nutriment, etc. Plus de 30 millions de dollars ont été investis dans la protection de cette prise d'eau par la Ville de Québec.

La Ville de Québec s'est dotée de plans d'action pour la protection du lac Saint-Charles et la rivière en amont de la prise d'eau afin de diminuer les causes reliées aux problématiques rencontrées et ainsi maintenir une eau de qualité dans le bassin de la prise d'eau.

Annuellement, la Ville investit entre 2 000 000\$ et 4 000 000\$ pour divers projets de son plan d'action. Toutefois, les principales actions à venir représentent des investissements importants.

### DEMANDES

Les principales actions à mettre en œuvre pour permettre une amélioration notable de la qualité de l'eau sont les suivantes (216 M\$):

**160 M\$ pour raccorder 900 installations septiques autonomes (ISA) dans le bassin versant de la prise d'eau de Québec soit celles près du lac ainsi que les deux stations de traitement des eaux usées de Lac-Delage et Stoneham** ce qui contribuera à diminuer drastiquement les apports en azote et en phosphore qui contribuent à la présence de cyanobactérie et à l'eutrophisation du lac Saint-Charles. La Ville a donné deux mandats à des experts afin d'établir un concept pour la réalisation de ces actions. Le rapport final, incluant une estimation sera disponible à l'été 2022.



**30 M\$ pour acquérir des terrains visant le maintien de la végétation ou leur renaturation.**

À l'instar de l'état de New York, la conservation des espaces naturels demeure une mesure efficace pour diminuer l'impact du développement sur la qualité de l'eau.



### **20 M\$ pour implanter des infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales.**

L'eau de pluie est responsable du transport de contaminant vers les plans d'eau. Voici quelques exemples d'infrastructure à réaliser dont, entre autres, des noues végétalisées, des marais filtrants, la recréation de milieux humides et la stabilisation végétale.



Après une analyse sommaire des différents programmes d'aide financière existants, notamment le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023, le Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, et le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, il appert essentiellement que les travaux situés en dehors du périmètre urbain et/ou qui permettent le prolongement de réseaux d'égouts pour du développement ne peuvent se qualifier. De plus, ces programmes se limitent à une aide financière fédérale maximale de 40 % à 50 % des dépenses jugées admissibles.

**De plus cette demande est cohérente avec l'esprit de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales qui a pour but d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement.**

#### **Les attentes de la Ville à l'égard du gouvernement fédéral sont les suivantes :**

- Accorder un soutien en infrastructures pour assurer la protection des sources d'eau potable dans un contexte de gestion par bassins versants, en particulier en condition de changements climatiques.
- Malgré les sommes déjà investies par le fédéral, ces montants ne permettent pas d'assurer le partage de la facture nécessaire pour le renouvellement des infrastructures et la protection des sources d'eau.



#### **Les investissements fédéraux devraient soutenir :**

- Le prolongement de réseaux d'égouts hors périmètre urbain, lorsque nécessaire à la protection des sources d'eau.
- **Le traitement des eaux en amont :**
  - Raccordement de station de traitement d'eaux usées et d'installations septiques autonomes.
- **La protection des berges et des zones limitrophes :**
  - Acquisitions de terrains.
  - Infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales.